

santé-travail et prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Ce parcours de 35h est spécialement conçu pour les infirmier·ère·s de santé au travail devant développer leurs compétences en matière de PDP, conformément au décret du 27 décembre 2022. Il propose un panel complet de connaissances pour détecter les salarié·e·s à risque, analyser les situations, mobiliser les dispositifs adaptés et conseiller entreprises et travailleur·euse·s.

Durée
5 jours / 35 heures

Dates
08>12/02/2027

Intervenant·e·s
Aurore DESCHAMPS
Josette HUSSON

Infirmières en santé au travail

objectifs

- Appréhender les bases législatives et réglementaires partenaires, les aides et les réseaux existants ainsi que les enjeux du maintien en emploi (MEE)
- Maîtriser le processus de MEE et de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
- Savoir détecter les salarié·e·s à risque de désinsertion professionnelle
- Acquérir les outils et les méthodes pour accompagner les salarié·e·s et entreprises dans d'une démarche de maintien en emploi

public

Infirmier·ère de santé au travail

prérequis

Exercer en santé au travail

méthode pédagogique

- Pédagogie active et participative
- Analyse de situations concrètes apportées par les participants

évaluation

- Vérification des acquis par le biais d'un exercice pratique
- Appréciation de la formation par autoquestionnaire

programme

cadre général de la PDP et du MEE

- Contexte, enjeux, définitions
- Rôle pivot du SPST : prévention, usure professionnelle, aménagement de poste, individuel, collectif
- Le renforcement de la PDP dans la loi de 2021

les outils du SPST

- Les visites individuelles, le rendez-vous de liaison
- L'étude de poste
- La fiche d'entreprise
- Le DMST, la traçabilité, Le signalement collectif
- Les acteur·rice·s externes et les mesures mobilisables
- L'assurance maladie (le service médical, le service social Carsat)
- Le médecin traitant / spécialistes
- Les acteur·rice·s du handicap (Cap emploi, Agefiph / Fiphfp)
- La reconnaissance BOETH (évolutions réglementaires, les bénéficiaires, intérêt)
- Les mesures Agefiph
- Les mesures pendant l'arrêt de travail (essai encadré, CRPE, BC)
- Le temps partiel thérapeutiques/travail léger
- L'invalidité
- Les mesures MDPH : La préorientation, l'orientation en ESRP, les ESAT

la méthodologie de la PDP et du maintien en emploi en SPST

- Le signalement au MT
- Le diagnostic
- La recherche de solution
- La mise en œuvre de solution
- Le rôle du SPST dans l'employabilité au-delà de l'inaptitude
- Exemples concrets de maintien en emploi
- Se coordonner avec les acteur·rice·s externes aux SPST (Partenariats, Signalement / Orientation, les outils, le suivi)

informer et conseiller l'employeur pour la PDP

- Les indicateurs utilisés (évaluation des risques, prévention tertiaire, vieillissement, pénibilité)
- Les conséquences de la DP pour l'entreprise (coûts directs, indirects, perte des compétences)
- Outiller l'entreprise pour l'informer des mesures et obligations (exemples)